

24. JUN 2002
Comien de parlò

2002 no 427

Visé pour timbre et enregistré à HAZEBROUCK (NOMU)

Le 11 JUIN 2002 Bord 289 N° 8
Timbre 6 € x 2 x 3 exemp. = 108
Droits d'enregistrement : 314
TOTAL 482 €
RECU : Quatre cent quatre vingt deux euros
Le Reçu en Principal des Impôts

"A.A.Z. IMMOBILIER "

Société à Responsabilité Limitée

Capital : 7 800 €

Siège social : Lieudit "Le Zand Put Houck" - 59670 WINNEZEELE

* _ * _ * _ * _ *

Jean-Luc
Contrôleur

CESSIONS DE PARTS

Les soussignés :

- La Société par Actions Simplifiée "D. L. FINANCES", au capital de 685 095,60 €, dont le siège social est à WINNEZEELE - Lieudit "Le Zand Put Houck", immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'HAZEBROUCK sous le numéro B 401 861 471, représentée à l'effet des présentes par son Président, Monsieur Michel DELBAERE.

DE PREMIERE PART

- Monsieur Michel DELBAERE, né le 10 janvier 1949 à STEENVOORDE (59), demeurant à MORBECQUE - 5 le Grand Hazard, marié avec Madame Chantal ROUSSEZ sous le régime de la communauté de biens.

DE DEUXIEME PART

- Monsieur Alexandre DELBAERE, né le 24 janvier 1977 à BOULOGNE-SUR-MER (62), demeurant à MORBECQUE - 5 Le Grand Hazard, célibataire.

DE TROISIEME PART

- Monsieur Patrick HIELE, né le 19 mars 1956 à ROSEND AEL (59), demeurant à REXPOEDE - 5 La Roseraie, marié avec Madame Marylène LEFEBVRE sous le régime de la communauté légale à défaut de contrat préalable à leur union.

DE QUATRIEME PART

- Monsieur Frédéric FLAJOLET, né le 15 août 1965 à AUCHEL (62), demeurant à MALO-LES-BAINS - 386 rue Angellier, marié avec Madame Isabelle VIGOUREUX sous le régime de la participation réduite aux acquêts.

DE CINQUIEME PART

ont EXPOSÉ et CONVENU ce qui suit :

MD
YH
MD
MD
F
FL

EXPOSÉ

La Société " A.A.Z. IMMOBILIER" est une Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 800, dont le siège social est à WINNEZEELE - Lieudit "Le Zand Put Houck", immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'HAZEBROUCK sous le numéro B 382 335 412.

Le capital social est intégralement détenu par la Société "DL FINANCES".

La Société est actuellement gérée par Monsieur Michel DELBAERE.

Ceci EXPOSÉ, les soussignés CONVIENNENT et ARRÊTENT ce qui suit :

CESSIONS DE PARTS

La Société "DL FINANCES", représentée par son Président, Monsieur Michel DELBAERE, soussignée de première, déclare, par les présentes, céder et transporter, avec toutes les garanties ordinaires de fait et de droit :

1) à Monsieur Michel DELBAERE, soussigné de deuxième part, qui accepte, UNE (1) part de QUINZE euros (15 €) de la Société à Responsabilité Limitée "A.A.Z. IMMOBILIER" ;

2) à Monsieur Alexandre DELBAERE, soussigné de troisième part, qui accepte, TROIS CENT ONZE (311) parts de QUINZE euros (15 €) de la Société à Responsabilité Limitée "A.A.Z. IMMOBILIER" ;

3) à Monsieur Patrick HIELE, soussigné de quatrième part, qui accepte, CENT QUATRE (104) parts de QUINZE euros (15 €) de la Société à Responsabilité Limitée "A.A.Z. IMMOBILIER" ;

4) à Monsieur Frédéric FLAJOLET, soussigné de cinquième part, qui accepte, CENT QUATRE (104) parts de QUINZE euros (15 €) de la Société à Responsabilité Limitée "A.A.Z. IMMOBILIER".

Au moyen des présentes cessions, les cessionnaires sont propriétaires, à compter de ce jour, des parts qui leur sont présentement cédées, et ils auront droit à tous dividendes mis en distribution à compter de ce jour et revenant aux parts cédées.

En conséquence, la Société "DL FINANCES", représentée par son Président, Monsieur Michel DELBAERE, met et subroge les cessionnaires dans tous les droits et obligations attachés aux parts qui leur sont respectivement cédées.

M
PH
ND
MD
FF
CD
HN

Etant ici observé qu'il n'a été et qu'il n'est délivré aux associés aucun titre ni certificat de parts, et que la propriété résulte exclusivement des statuts.

Comme conséquence de la cession ainsi faite, la Société "DL FINANCES" n'est plus propriétaire d'aucune part dans la Société "A.A.Z. IMMOBILIER".

PRIX

La présente cession est faite moyennant le prix de QUINZE euros (15 €) la part, soit le prix global de SEPT MILLE HUIT CENTS euros (7 800 €), que les cessionnaires ont payé à l'instant même, pour la part leur incombant, à la Société "DL FINANCES" représentée par son Président, Monsieur Michel DELBAERE, qui le reconnaît et en donne quittance.

DÉCLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

La Société "DL FINANCES" déclare, pour la perception des droits d'enregistrement, que la Société "A.A.Z. IMMOBILIER" est assujettie à l'impôt sur les sociétés, et qu'il n'y a donc pas lieu à application de l'article 728 du Code Général des Impôts.

IMPOSITION DES PLUS-VALUES

Pour l'application des dispositions de la loi n° 76-660 du 19 juillet 1976 portant imposition des plus-values, la soussignée de première part déclare :

- que la valeur brute réelle des immeubles et des titres de sociétés immobilières que possède la société "A.A.Z. IMMOBILIER" n'excède pas 50 % du montant total de ses actifs bruts réels ;

- que l'adresse du Service des Impôts dont elle dépend pour la déclaration de ses résultats est la suivante : 60 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 59190 HAZEBROUCK ;

- que les parts présentement cédées par la Société "DL FINANCES" ont été acquises par acte sous seings privés du 27 mai 2002, pour 840 parts auprès de la Société "SOREVE", pour 1 120 parts auprès de la Société "SOTRAVEER" et pour 840 parts auprès de la Société "PEINTURES INDUSTRIELLES DU NORD - PIN".

AUTORISATION - SIGNIFICATION

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mai 2002, Messieurs Michel DELBAERE, Alexandre DELBAERE, Patrick HIELE et Frédéric FLAGEOLET, cessionnaires, ont été agréés comme nouveaux associés.

Conformément aux dispositions de la loi n° 88-15 du 5 janvier 1988, la signification de la présente cession conformément à l'article 1690 du Code Civil sera remplacée par le dépôt au siège social d'un original de l'acte contre récépissé de dépôt établi par le gérant.

MD
PH
MD
MD
FF
CD
UN

INTERVENTION

Aux présentes sont intervenues

1) Madame Chantal ROUSSEZ, épouse commune en biens de Monsieur Michel DELBAERE, cessionnaire,

2) Madame Marylène LEFEBVRE, épouse commune en biens de Monsieur Patrick HIELE, cessionnaire,

lesquelles déclarent, conformément à l'article 1832-2 du Code Civil, avoir été averties que les présentes acquisitions de parts par leurs conjoints sont effectuées au moyen de deniers communs, et ne pas revendiquer la qualité d'associées, entendant que seuls leurs maris aient cette qualité pour la totalité des parts souscrites.

FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes et de leurs suites seront à la charge des cessionnaires qui s'y obligent, dans la proportion du nombre de parts qui leur sont présentement cédées.

Fait à WINNEZEELE,
le 28 mai 2002.

en neuf exemplaires, dont un pour l'enregistrement, deux pour les dépôts légaux, un pour chacune des parties et un pour la société.

Bon DL. lu et approuvé. Bon pour cession de quinze cents parts pour le prix de
Sept mille huit cents Euros. *DEM*

lu et approuvé. Bon pour acquisition d'une part, pour le prix de quinze *DEM*

lu et approuvé. Bon pour acquisition de trois cent onze parts pour le prix
de quatre mille six cent soixante cinq euros *At*

lu et approuvé et bon pour acquisition de cent quatre parts pour le prix de
mille cinq cent soixante euros *At*

lu et approuvé bon pour acquisition de cent quatre parts
pour le prix de mille cinq cent soixante euros *At*

lu et approuvé
lu et approuvé *At*

" ETABLISSEMENTS A.A.Z. "

Société à Responsabilité Limitée

Capital : 42 685,72 €

Siège social : Lieudit "Le Zand Put Houck" - 59670 WINNEZEELE

* _ * _ * _ * _ *

CESSIONS DE PARTS

Les soussignées :

- **La Société par Actions Simplifiée "SOREVE"** au capital de 116 960 €, dont le siège social est à TEMPLEMARS (59175) - Zone Industrielle - Route du Plouvier, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE sous le numéro B 316 112 473, représentée à l'effet des présentes par son Président, Monsieur Eric VANWAELESCAPPEL.

DE PREMIERE PART

- **La Société par Actions Simplifiée "SOTRAVEER"** au capital de 304 900 €, dont le siège social est à WINNEZEELE (59670) - Lieudit "Le Zand Put Houck", immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'HAZEBROUCK sous le numéro B 338 356 959, représentée à l'effet des présentes par son Directeur Général, Monsieur Alexandre DELBAERE.

DE DEUXIEME PART

- **La Société par Actions Simplifiée "PEINTURES INDUSTRIELLES DUNORD - P.I.N."** au capital de 152 450 €, dont le siège social est à WAMBRECHIES (59118) - Avenue n° 1 - Zone Industrielle, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE sous le numéro B 332 323 096, représentée à l'effet des présentes par son Directeur Général, Monsieur Alexandre DELBAERE.

DE TROISIEME PART

- et la **Société par Actions Simplifiée "D. L. FINANCES"**, au capital de 2 685 095,60 €, dont le siège social est à WINNEZEELE - Lieudit "Le Zand Put Houck", immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'HAZEBROUCK sous le numéro B 401 861 471, représentée à l'effet des présentes par son Président, Monsieur Michel DELBAERE.

DE QUATRIEME PART

ont **EXPOSÉ** et **CONVENU** ce qui suit :

AD
MD
MD
EV

EXPOSÉ

Il existe entre les soussignées une Société à Responsabilité Limitée dénommée "ETABLISSEMENTS A.A.Z." au capital de 42 685,72 €, dont le siège social est à WINNEZEELE - Lieudit "Le Zand Put Houck", immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'HAZEBROUCK sous le numéro B 382 335 412.

Le capital social est réparti de la façon suivante :

► Société "SOREVE"	840 parts
► Société "SOTRAVEER"	1 120 parts
► Société "PIN"	840 parts

TOTAL	2 800 parts
	=====

La Société est actuellement gérée par Monsieur Michel DELBAERE.

Par mesure de simplification et d'organisation du groupe, il est apparu nécessaire de faire reprendre directement par la Société "DL FINANCES" les parts détenues dans la Société "A.A.Z." par les Sociétés "SOREVE", "SOTRAVEER" et "PEINTURES INDUSTRIELLES DU NORD", et ce d'autant que cette Société aujourd'hui inactive aura une nouvelle vocation au sein du groupe.

Ceci EXPOSÉ, les soussignées CONVIENNENT et ARRÊTENT ce qui suit :

CESSIONS DE PARTS

AD
AD
MD
E
1) La Société "SOREVE", représentée par son Président, Monsieur Eric VANWAELESCAPPEL., soussignée de première, déclare, par les présentes, céder et transporter, avec toutes les garanties ordinaires de fait et de droit, à la Société "D.L. FINANCES" représentée par son Président, Monsieur Michel DELBAERE, soussignée de quatrième part, qui accepte, les HUIT CENT QUARANTE (840) parts de 15,24 € de la Société à Responsabilité Limitée " ETABLISSEMENTS A.A.Z. " qu'elle possède.

2) La Société "SOTRAVEER", représentée par son Directeur Général, Monsieur Alexandre DELBAERE, soussignée de deuxième part, déclare par les présentes, céder et transporter, avec toutes les garanties ordinaires de fait et de droit, à la Société "D.L. FINANCES" représentée par son Président, Monsieur Michel DELBAERE, soussignée de quatrième part, qui accepte les MILLE CENT VINGT (1 120) parts de 15,24 € de la Société à Responsabilité Limitée " ETABLISSEMENTS A.A.Z. " qu'elle possède.

3) La Société "PEINTURES INDUSTRIELLES DU NORD - P.I.N.", représentée par son Directeur Général, Monsieur Alexandre DELBAERE, soussignée de troisième part, déclare, par les présentes, céder et transporter, avec toutes les garanties ordinaires de fait et de droit, à la Société "D.L. FINANCES" représentée par son Président, Monsieur Michel DELBAERE, soussignée de quatrième part, qui accepte, les HUIT CENT QUARANTE (840) parts de 15,24 € de la Société à Responsabilité Limitée " ETABLISSEMENTS A.A.Z. " qu'elle possède.

Au moyen des présentes cessions, la Société "D.L. FINANCES" est propriétaire à compter de ce jour des DEUX MILLE HUIT CENTS (2 800) parts qui lui sont présentement cédées, et elle aura droit à tous dividendes mis en distribution à compter de ce jour et revenant aux parts cédées.

En conséquence, la Société "SOREVE", représentée par son Président, Monsieur Eric VANWAELESCAPPEL, la Société "SOTRAVEER", représentée par son Directeur Général, Monsieur Alexandre DELBAERE et la Société "PEINTURES INDUSTRIELLES DU NORD - P.I.N.", représentée par son Directeur Général, Monsieur Alexandre DELBAERE mettent et subrogent la Société "D.L. FINANCES" dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Etant ici observé qu'il n'a été et qu'il n'est délivré aux associés aucun titre ni certificat de parts, et que la propriété résulte exclusivement des statuts.

Comme conséquence de la cession ainsi faite, les Sociétés "SOREVE", "SOTRAVEER" et "PEINTURES INDUSTRIELLES DU NORD - PIN" ne sont plus propriétaires d'aucune part dans la Société " ETABLISSEMENTS A.A.Z. " et la Société "D.L. FINANCES" se trouve dorénavant propriétaire des DEUX MILLE HUIT CENTS (2 800) parts dans ladite société.

PRIX

La présente cession est faite moyennant l'EURO symbolique.

DÉCLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

les Sociétés "SOREVE", "SOTRAVEER" et "PEINTURES INDUSTRIELLES DU NORD - PIN" déclarent, pour la perception des droits d'enregistrement, que la Société "ETABLISSEMENTS A.A.Z. " est assujettie à l'impôt sur les sociétés, et qu'il n'y a donc pas lieu à application de l'article 728 du Code Général des Impôts.

AD
AD
MD
Ev

IMPOSITION DES PLUS-VALUES

Pour l'application des dispositions de la loi n° 76-660 du 19 juillet 1976 portant imposition des plus-values, les soussignée de première, de deuxième et de troisième part déclarent :

- que la valeur brute réelle des immeubles et des titres de sociétés immobilières que possède la société " ETABLISSEMENTS A.A.Z. " n'excède pas 50 % du montant total de ses actifs bruts réels ;

- que l'adresse du Service des Impôts dont dépend la Société "SOREVE" pour la déclaration de ses résultats est la suivante : LILLE SECLIN - Hôtel des Impôts de LILLE-FIVES - 5 rue Pierre Legrand - 59406 LILLE CEDEX ;

- que l'adresse du Service des Impôts dont dépend la Société "SOTRAVEER" pour la déclaration de ses résultats est la suivante : HAZEBROUCK - 60 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 59190 HAZEBROUCK ;

- que l'adresse du Service des Impôts dont dépend la Société "PEINTURES INDUSTRIELLES DU NORD - PIN" pour la déclaration de ses résultats est la suivante : LILLE NORD - Rue Gustave Delory - Cité Administrative - 59043 LILLE CEDEX ;

- que les parts présentement cédées par la Société "SOREVE" ont été acquises auprès de Monsieur Pierre ZWIERSKI par acte sous seings privés du 28 octobre 1994 ;

- que les parts présentement cédées par la Société "SOTRAVEER" ont été acquises pour 840 parts auprès de Monsieur Pierre ZWIERSKI par acte sous seings privés du 28 octobre 1994 et pour 280 parts auprès de Monsieur Pierre ZWIERSKI par acte sous seings privés du 3 août 2001 ;

- que les parts présentement cédées par la Société "PEINTURES INDUSTRIELLES DU NORD - P.I.N." ont été acquises pour 50 parts auprès de Madame Régine ZWIERSKI par acte sous seings privés du 28 octobre 1994, pour 510 parts auprès de Monsieur Pierre ZWIERSKI par acte sous seings privés du 28 octobre 1994 et pour 280 parts auprès de Monsieur Pierre MARQUETTE par acte sous seings privés du 29 novembre 2001.

AUTORISATION - SIGNIFICATION

L'ensemble des soussignées, représentant la totalité des associées intervenant au présent acte, déclarent agréer la Société "D.L. FINANCES" comme nouvelle associée.

Conformément aux dispositions de la loi n° 88-15 du 5 janvier 1988, la signification de la présente cession conformément à l'article 1690 du Code Civil sera remplacée par le dépôt au siège social d'un original de l'acte contre récépissé de dépôt établi par le gérant.

AD
AD
MD
E

FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes et de leurs suites seront à la charge de la Société "D.L. FINANCES" qui s'y oblige.

Fait à WINNEZEELE,
le 27 mai 2002.

en huit exemplaires, dont un pour l'enregistrement, deux pour les dépôts légaux, un pour chacune des parties et un pour la société.

lu et approuvé: Bon pour acquisition de 2800 parts sociales moyennant l'euro symbolique *[Signature]*

lu et approuvé: Bon pour cession de 1120 parts sociales moyennant l'euro symbolique *[Signature]*

lu et approuvé: Bon pour cession de 840 parts sociales moyennant le prix d'un euro symbolique *[Signature]*

lu et approuvé: Bon pour cession de 840 parts sociales moyennant le prix d'un euro symbolique *[Signature]*

Visé pour timbre et enregistré à HAZEBROUCK (NORD)

D U P L I C A T A	Le 11 JUIN 2002	Bord.	289	N°	9
	Timbre: 6 x 3 x 8 exemp: = 144				
	DÜ:	Droits et enregistrement : = 15			
	REÇU	Cent cinquante-neuf euros			

TOTAL 159€

Le Receveur Principal des Impôts

[Signature]